

L'an deux mil vingt et deux, le 04 Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Date de la convocation : 29 mars 2022.

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, SORNAY Éric, BURDIN Elisabeth, BRIAND Pierre, DURAND Emeric, NUCCI Odile, PERDRIX Sandrine, VIGOURT Frédéric, JACQUOT Jacqueline, CORNU Guillaume, COUIC Marie-Christine.

Pouvoirs et Excusés : RABIET Jacques : *pouvoir à SORNAY Eric*, ZIEGELMEYER Sandrine. : *pouvoir à BRUNET-MANQUAT Martine*, CRINIÈRE Tiffanie : *pouvoir à MIDALI Françoise*, CAMEL Jean : *pouvoir à HENRY Philippe*.

Secrétaire de séance : Martine BRUNET-MANQUAT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

1. **Délibération 2022-001**: Approbation du Compte de Gestion 2021.
2. **Délibération 2022-002** : Approbation du Compte-Administratif communal 2021.
3. **Délibération 2022-003** : Affectation du résultat 2021.
4. **Délibération 2022-004** : Vote des taux de fiscalité directe locale 2022.
5. **Délibération 2022-005** : Vote du Budget Primitif (BP) 2022.
6. **Délibération 2022-006** : Modification du Rifseep.
7. **Délibération 2022-007** : Création d'un poste de rédacteur – Suppression/création poste d'Adjoint administratif.
8. **Délibération 2022-008** : TE 38 - Travaux Enfouissement Electricité BT / Télécommunication - Abords de la mairie.
9. **Délibération 2022-009** : TE 38 – Demande de subvention / Renouvellement Eclairage Public 2022.
10. **Délibération 2022-010** : Acquisition supplémentaire réserve foncière « Les Poutes ».
11. **Délibération 2022-011** : ONF programme d'action 2022.
12. **Délibération 2022-012** : Demande subvention RPE (ex-RAM) au Conseil Départemental.
13. **Délibération 2022-013** : Demande d'une subvention au Centre National du Livre / Médiathèque.
14. **Délibération 2022-014** : Avenant au dispositif Pack'loisirs.
15. **Délibération 2022-015** : Subvention à « Musique dans le Grésivaudan » - édition 2022.

16. **Délibération 2022-16** : SYMBHI/RTM – Restauration sur le torrent de Goncelin : signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage.
17. **Délibération 2022-017** : Sollicitation d'une subvention au Département de l'Isère pour des travaux d'aménagement de sécurité Avenue des Tirignons.
18. **Délibération 2022-018** : Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère.
19. **Délibération 2022-019** : Subvention exceptionnelle - Ukraine.
20. **Délibération 2022-020** : Motion de soutien à l'Ukraine.

- Questions diverses

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Il est énuméré la liste des personnes présentes, des pouvoirs et des personnes excusées.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2021 :

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal.

Dans le paragraphe 4, sur l'adressage des hameaux, il a été demandé par Madame Odile NUCCI de modifier le nom d'une voie.

Pour le secteur de la jonction - du bassin du Champet à l'intersection Ruche/Sollières, il fallait lire « Route de Ruche et Sollières » plutôt que « Route de Ruche à Sollières ».

La modification sera faite.

- Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Martine BRUNET-MANQUAT est élue secrétaire de séance.

- PV d'installation d'une nouvelle élue :

Madame le Maire de Goncelin, Françoise MIDALI rappelle que, par courrier en date du 19 janvier 2022, Madame Christelle JOUBERT l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour cause de déménagement à compter de cette date.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de l'Isère en a été informé par courrier du 26 janvier 2022.

Par lettre du 24 février 2022, Monsieur Pascal JARRIGE, premier suivant sur la liste « *Des projets pour Goncelin* », pour des raisons d'engagements importants au sein de structures associatives et sportives, s'est désisté définitivement.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Jacqueline JACQUOT, suivante immédiate sur la liste dont faisaient partis Madame JOUBERT et Monsieur JARRIGE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

En début de séance, Madame le Maire demande à faire une minute de silence à la mémoire de Monsieur BELLIN-CROYAT, Maire de La Chapelle du Bard, récemment décédé.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

1. Délibération 2022-001: Approbation du Compte de Gestion 2021.

Entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, le conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion communal dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Philippe VASSEUR, Comptable Public, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) du Touvet n'appelle ni observation, ni réserve.

2. Délibération 2022-002 : Approbation du Compte-Administratif (CA) communal 2021.

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le Compte Administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020		2 323 343.89 €
Opérations de l'exercice	<u>2 298 425.16 €</u>	<u>3 127 094.39 €</u>
	2 298 425.16 €	5 450 438.28 €
		Excédent 3 152 013.12 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020	883 873.86 €	
<i>Restes à Réalisés 2021</i>	<i>337 770.00 €</i>	
Opérations de l'exercice	<u>2 254 517.57 €</u>	<u>1 298 171.04 €</u>
	3 476 161.43 €	1 298 171.04 €
		Déficit 2 177 990.39 €

Résultat de l'exercice 2021 : 974 022.73 €

Les principales dépenses d'équipement en 2021 s'établissent comme suit :

- Réhabilitation de l'école élémentaire : 431 k€
- Fin des travaux de l'église : 85 k€
- Rénovation du lavoir (avenue des Tirignons) : 46 k€
- Rénovation du local des Services Techniques : 37 k€
- Travaux de la Maison des Anciens : 24 k€
- Réhabilitation de la Mairie : 1 134 k€
- Achat de véhicules pour les Services Techniques : 44 k€
- Travaux de voirie et mis en place des PAV 61 k€
- RAR – achat des terrains « Les Poutes » 338 k€

Après mise au vote, hors de la présence du Maire, le Compte-Administratif 2021 et adopté à l'unanimité

3. Délibération 2022-003 : Affectation du résultat 2021.

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances explique à l'assemblée que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2021 au Compte Administratif de la commune, s'élève à trois millions cent cinquante-deux mille treize euros et douze centimes (3 152 013.12 €)

Il propose :

- D'affecter une partie de l'excédent 2021, soit deux millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (2 177 990.39 €) au compte 1068.

- D'affecter le reste, soit neuf cent soixante-quatorze mille vingt-deux euros et soixante-treize centimes (974 022.73 €) au compte 002.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération 2022-004 : Vote des taux de fiscalité directe locale 2022.

Avant le vote des taux de fiscalité locale, il est rappelé que depuis 2021, la part Départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux Communes. Nous avons donc délibéré en 2021, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal de TFPB (14.30 %) et du taux départemental de TFPB (15.90%) soit un taux de 30.20 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les taux d'imposition 2022 selon le tableau ci-dessous :

Taxe Foncière Bâti (TFB)	30.20 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	98.28 %

- Dit qu'il n'y a pas d'augmentation de ces taux / 2021.

5. Délibération 2022-005 : Vote du Budget Primitif (BP) 2022.

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances expose à l'assemblée les éléments comptables du budget 2022 équilibrés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 4 176 583.73 €

Dépenses : 4 176 583.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 4 370 574.12 €

Dépenses : 4 370 574.12 €

Les principales dépenses d'équipement de la section d'investissement prévues cette nouvelle année, sont les suivantes :

- Achat et installation d'une sirène d'alerte communale 23 k€
- La rénovation de la charpente et l'isolation de la maison Josserand 41 k€
- Des travaux de rénovation à la Maison des Anciens 60 k€
- Réalisation d'un chemin piéton à la Maison des Anciens 30 k€
- L'étude pour la rénovation du Gymnase : 90 k€
- Travaux à la Gendarmerie 65 k€
- Solde des travaux de la Mairie 666 k€
- Rénovation de l'école élémentaire : 57 k€
- Equipement au Parc de Loisirs (parcours santé et mobilier) 50 k€
- Voirie : 575 k€

- Installation du DAB 60 k€
- Eclairage public 95 k€

Il est précisé que cette liste n'est établie que « Pour information » ; le BP 2022 étant voté au niveau du chapitre sans les chapitres « opérations d'équipements ».

Le conseil Municipal de Goncelin, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve, le Budget Primitif 2022, de la commune de Goncelin.

6. Délibération 2022-006 : Modification du Rifseep.

Vu la délibération n°2021-048 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP),
Vu les remarques du Comité Technique du 16 décembre 2021, **il convient de modifier l'article n°03 §2 de la convention du Rifseep comme suit :**

" Les agents contractuels de droit public bénéficient également du R.I.F.S.E.E.P. afférent à leur cadre d'emplois dans la mesure où ils peuvent justifier :

- *soit d'une ancienneté professionnelle d'une durée minimum de 6 mois au sein d'une autre collectivité territoriale ;*
 - *soit devront avoir une ancienneté d'une durée de 6 mois minimum au sein de notre collectivité.*
- et que leur contrat le prévoit. »*

Cette modification de l'article 3 sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération 2022-007 : Création d'un poste de rédacteur – Suppression/création poste d'Adjoint administratif :

Compte-tenu des dernières mutations de personnel au sein de la commune de Goncelin, il est proposé au Conseil Municipal de :

- De créer, à compter du 1^{er} mai 2022, un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps non-complet (30 h hebdomadaires).
- De supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un poste d'Adjoint administratif territorial (catégorie C) à temps non-complet (13.50H/35H).
- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un poste d'Adjoint administratif territorial (catégorie C) à 80% ETP.

Ces propositions, après en avoir délibérées, sont adoptées à l'unanimité.

8. Délibération 2022-008 : TE 38 - Travaux Enfouissement Electricité BT / Télécommunication - Abords de la mairie.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a saisie, par délibération n° 2021-036 du 08 juillet 2021, le TE38 pour procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication sur l'arrière de la mairie, afin de supprimer deux portées aériennes et du réseau sur la façade.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Concernant ces travaux sur le réseau EP, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide** le projet et le plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **20 495 €**
Financements externes : **17 045 €**
Participation prévisionnelle : 3 450 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **3 246 €**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Concernant les travaux sur le réseau France-Télécom, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le** projet et le plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **2 873 €**

Financements externes : **0 €**

Participation prévisionnelle : 2 873 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **2 714 €**

9. Délibération 2022-009 : TE 38 – Demande de subvention / Renouvellement Eclairage Public 2022.

Madame le Maire informe l'assemblée que le TE 38 finance les travaux d'Eclairage Public au titre du retour de la redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite une aide financière pour des travaux de remplacement de luminaires sur le réseau d'Eclairage Public :

- *Route des Iles*

- *Avenue des Tirignons*

Soit une intervention sur 12 points lumineux.

Madame le Maire présente le dossier technique (remplacement mise en place de luminaires LED) et l'estimatif des travaux qui s'élève à : 41 335.82 € HT

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec le TE 38 et de porter une attention particulière à la performance énergétique des nouveaux équipements installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces travaux qui seront inscrit au budget 2022 et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide du TE 38.

10. Délibération 2022-010 : Acquisition supplémentaire réserve foncière « Les Poutes ».

Madame le Maire explique à l'assemblée que, à la suite d'une modification des travaux du Symbhi, ce dernier n'a pas acheté cette parcelle située à la limite de propriété de la parcelle AE 986 déjà acquise par la commune et qu'il conviendrait désormais d'en devenir propriétaire :

Nom Prénom	N° de parcelle	Section	Surface cadastrale 2020 (en m ²)	Lieu-dit
Mme LEPLAN Chantal Antoinette épouse PIOLLAT	987	AE	572.00	« Les Poutes »

Après avoir entendu l'exposé de Françoise MIDALI, le Conseil Municipal de Goncelin, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette nouvelle parcelle AE 987 pour un prix maximum de 30 € / m².**

- **Mandate Maître Françoise MICOUD, Notaire à Goncelin pour réaliser l'acte authentique avec la propriétaire.**

11. Délibération 2022-011 : ONF programme d'action 2022.

Faisant suite à l'exposé de Madame Odile NUCCI, Déléguée à la Forêt Communale, **le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le programme d'entretien proposé en forêt communale, pour l'année 2022, par l'Office National des Forêts (ONF).**

Concernant les DEPENSES, il s'agira de :

Reprise des travaux 2021 :

- Amélioration des jeunes peuplements existants sur la parcelle communale n° 5, c'est à dire.
 - *Nettoisement de la parcelle,*
 - *Sélection des essences,*
 - *Eclaircies*
 - *Dépressage.*

- Travaux de maintenance d'entretien parcellaire sur les parcelles 2 et 3.
 - *Traitement manuel et peinture*

Coût Total HT : 3 351.58 HT

Travaux 2022

- Entretien du périmètre et du parcellaire sur la parcelle 5
- Entretien des sentiers de gestion en forêt communale
- Taxes de frais de garde

Coût estimé HT : 6 000 € HT

Concernant les RECETTES des travaux forestiers :

- Programme coupes de bois sur les parcelles 1,2 et 3.

Recettes prévues HT : 9 000 € HT.

12. Délibération 2022-012 : Demande subvention RPE (ex-RAM) au Conseil Départemental.

Comme chaque année, la commune de Goncelin **sollicite une subvention auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (ex-Ram).**

Madame le Maire est mandatée, à l'unanimité pour demander cette aide financière.

13. Délibération 2022-013 : Demande d'une subvention au Centre National du Livre / Médiathèque

Dans le cadre du plan de relance, Madame le Maire explique à l'assemblée que nous pouvons solliciter une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales.

Cette subvention a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

En 2022, cette aide portera en priorité sur les territoires ruraux.

Sont éligibles, les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être un réseau de bibliothèques ;
- disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés à la bibliothéconomie ;
- proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité mandate Madame le Maire pour solliciter cette subvention auprès du CNL.

14. Délibération 2022-014 : Avenant au dispositif « Pack'loisirs »

Après vote, **Madame le Maire est mandatée, à l'unanimité pour signer l'avenant au dispositif « Pack'loisirs » du Conseil Départemental de l'Isère qui permet aux collégiens d'avoir un accès privilégié à la Culture et au Sport.** Depuis la rentrée de septembre 2021, l'aide apportée par le Département au travers du « Pack 'Loisirs », a évolué de manière significative par une augmentation des « Pass 'Sport » et « Pass 'Culture » offrant une réduction de 30 € (à la place de 15 € précédemment).

15. Délibération 2022-015 : Subvention à « Musique dans le Grésivaudan » - édition 2022.

Madame le Maire indique à l'assemblée que, suite à la rénovation de l'église St Didier, un concert a été programmé dans le cadre du Festival « Musique dans le Grésivaudan 2022 », à Goncelin le 27 juin prochain.

Ce festival de Musique est l'une des plus ancienne institutions culturelles de la Vallée qui existe depuis 32 ans. Son objectif a toujours été de proposer , en période estivale, une série de concerts particulièrement de musique de chambre, dans des lieux chargés d'histoire et de promouvoir l'accès à la Musique auprès d'un plus grand nombre. Les différents sites où se déroulent les concerts sont choisis, non seulement pour leur intérêt architectural et patrimonial, mais aussi pour leur qualité acoustique afin d'offrir les meilleures conditions pour apprécier les concerts. Depuis 2022, Le Président de cette association est Monsieur François SALQUE, célèbre Violoncelliste. Ce Festival est soutenu par la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Grésivaudan, l'Evêché (paroisses) et les Communes accueillantes.

A ce titre, Madame le Maire, propose à l'assemblée, **d'attribuer une subvention pour ce concert du 27 juin 2022, à hauteur de 2 000 €.**

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Délibération 2022-16 : SYMBHI/RTM – Restauration sur le torrent de Goncelin : signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage.

Madame le Maire rappelle que le ruisseau de Goncelin, dans la traversée du bourg, en amont immédiat du pont de la RD 523, est chenalisé et artificialisé sur un peu plus de 800 ml. Une partie de ce tronçon présente des signes d'érosion et d'affouillement, surtout sur la moitié aval.

La rive droite de la moitié amont du tronçon artificialisé est longée par la route communale.

Ainsi, afin d'assurer une cohérence des travaux relevant de la compétence GEMAPI (SYMBHI) d'une part et de la gestion de la voirie d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de sécurisation des enjeux mentionnés ci-dessus, les deux collectivités ont décidé de mettre en place un partenariat par voie de convention.

Celle-ci aura pour objectif de fixer les conditions administratives et financières entre le SYMBHI et la commune de Goncelin pour la réalisation des travaux de restauration du tronçon chenalisé du ruisseau de Goncelin et la mise en œuvre d'un piège à flottant en amont de celui-ci.

Le SYMBHI sera maître d'ouvrage de l'opération de restauration du tronçon chenalisé du ruisseau de Goncelin et de la mise en œuvre d'un piège à flottants dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatique et Prévention contre les Inondations.

La commune de Goncelin, en tant que gestionnaire de la route, connexe au tronçon chenalisé et située sur la moitié amont de la rive droite du ruisseau de Goncelin, délègue au SYMBHI, la maitrise d'ouvrage des travaux de restauration du tronçon chenalisé et d'implantation de piège à flottant.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux, au stade AVP/PRO est estimé à 92 400 € HT, soit 110 880 € TTC. La clé de répartition des financement sera la suivante : part SYMBHI : 75% et part Commune de Goncelin : 25%.

Les travaux, conditionnés par les délais d'instruction du dossier réglementaire, sont prévus à l'automne 2022.

La maîtrise d'œuvre de la phase de réalisation sera assurée par le SYMBHI qui pourra être assisté par le RTM ponctuellement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal de Goncelin, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Goncelin au syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère ;

- **MANDATE** Madame le Maire à signer ladite convention de partenariat entre les 2 parties.

Les crédits sont inscrits au budget communal.

17. Délibération 2022-017 : Sollicitation d'une subvention au Département de l'Isère pour des travaux d'aménagement de sécurité Avenue des Tirignons.

Dans le cadre de travaux d'aménagement de sécurité, Avenue des Tirignons allant du carrefour avec la route des Iles au carrefour avec la rue de la gare (**réalisation de 3 « plateaux de surélévation avec des rampants inférieurs à 5% »**), la commune de **Goncelin sollicite à l'unanimité, une subvention du Département de l'Isère.**

L'enveloppe budgétaire globale est fixée à 200 000 € TTC (travaux et maîtrise d'œuvre ; **soit environ 150 000 € HT de travaux** et 13 000 € HT de MOE.

Les travaux sont prévus cet été 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Délibération 2022-018 : Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), règlementé par le Code de l'environnement, constitue un outil local majeur dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

En Isère, cette démarche a été initiée depuis une quinzaine d'année.

Le plan d'action du PPA3 intègre au total 32 actions en 6 grandes thématiques : industrie et bâtiments travaux publics, résidentiel tertiaire, agriculture, mobilité et urbanisme, communication, actions transversales. Un volet spécifique de ce plan est aussi consacré au chauffage au bois afin de réduire les émissions de poussières issues de ce type de chauffage. Enfin, ce plan d'actions a fait l'objet d'une évolution par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes afin de vérifier que les objectifs visés puissent être atteints en 2027, ainsi que d'une évaluation environnementale stratégique.

Le PPA3 a obtenu un avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le 18 janvier 2022.

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (2022 - 2027) est consultable sur le internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organesdeliberants-des-a21070.html>

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le projet de PPA3 est soumis pour avis aux collectivités. Les 300 Communes et leurs établissements de coopération intercommunale (EPCI), sont consultées et doivent rendre un avis sur ce document de planification et d'orientations dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal de Goncelin, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de se positionner sur l'avis de la Communauté de Communes du Grésivaudan et d'**émettre un avis FAVORABLE à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise étendue et de suivre les observations émises par la structure intercommunale.**

19. Délibération 2022-019 : Subvention exceptionnelle - Ukraine.

En préambule de cette délibération, Madame le Maire a demandé à l'assemblée, de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de la guerre en Ukraine.

Sur proposition de Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Protection Civile permettant de soutenir l'aide humanitaire apportée au peuple Ukrainien.**

20. Délibération 2022-020 : Motion de soutien à l'Ukraine.

Le 21 février 2022, le président de la fédération de Russie a reconnu unilatéralement l'indépendance des républiques de Donetsk et de Lugansk dans la région du Donbas, en violation du droit international et de la souveraineté territoriale de l'Ukraine.

Dans la nuit du 23 au 24 février 2022, les forces armées russes ont débuté une campagne de bombardement et d'invasion territoriale sur l'ensemble du territoire Ukrainien.

A la suite des attaques meurtrières perpétrées contre le peuple Ukrainien, touchant les personnes civiles et les biens provoquant l'exode forcé de millions de personnes,

Devant la menace que représente cette guerre pour son peuple souverain, et sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre,

Devant une telle atteinte à la démocratie, à la paix et à la liberté des peuples,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien total au peuple Ukrainien, mais également au peuple russe qui combat Vladimir Poutine et qui n'a pas voulu cette guerre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE une motion de soutien total au peuple Ukrainien et à son Président Volodymyr Zelensky.

- SALUT le courage du peuple Ukrainien, dans sa volonté légitime de vivre en paix dans un état démocratique et souverain.

• Questions diverses :

Quelques rappels :

- Elections Présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022 ;
- Vogue de Goncelin du 23 au 25 avril 2022 ;
- « Une Journée au jardin » organisée par le Rif, le dimanche 15 mai 2022 – place de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H 35.

La Secrétaire de séance
Martine BRUNET-MANQUAT

Le Maire,
Françoise MIDALI

